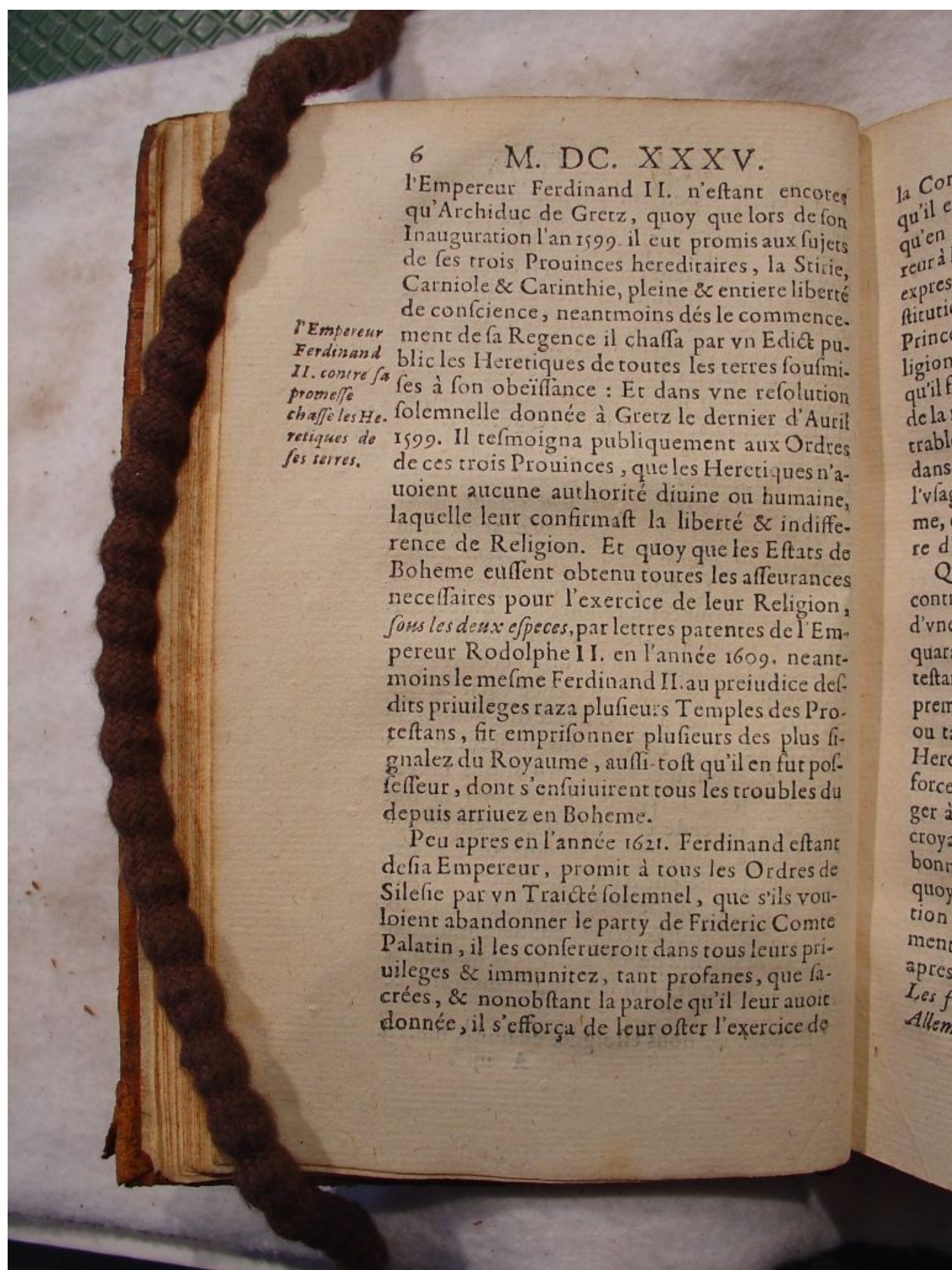


1635_006.jpg



*l'Empereur
Ferdinand
II. contre sa
promesse
chasse les He-
retiques de
ses terres.*

6 M. DC. XXXV.
l'Empereur Ferdinand II. n'estant encor
qu'Archiduc de Grez, quoy que lors de son
Inauguration l'an 1599. il eut promis aux sujets
de ses trois Prouinces hereditaires, la Stirie,
Carniole & Carinthie, pleine & entiere liberte
de conscience, neantmoins des le commence-
ment de sa Regence il chassa par vn Edict pu-
blic les Heretiques de toutes les terres soumi-
ses à son obeissance : Et dans vne resolution
solemnelle donnee à Grez le dernier d'Auril
1599. Il tesmoigna publiquement aux Ordres
de ces trois Prouinces, que les Heretiques n'a-
uoient aucune autorité diuine ou humaine,
laquelle leur confirmast la liberte & indiffe-
rence de Religion. Et quoy que les Estats de
Boheme eussent obtenu toutes les assurances
necessaires pour l'exercice de leur Religion,
sous les deux especes, par lettres patentes de l'Em-
pereur Rodolphe II. en l'année 1609. neant-
moins le mesme Ferdinand II. au preiudice des-
dits priuileges raza plusieurs Temples des Pro-
testans, fit emprisonner plusieurs des plus si-
gnales du Royaume, aussi-tost qu'il en fut pos-
sesseur, dont s'ensuiuirent tous les troubles du
depuis arriuez en Boheme.

Peu apres en l'année 1621. Ferdinand estant
desia Empereur, promit à tous les Ordres de
Silesie par vn Traicté solemnelle, que s'ils vou-
loient abandonner le party de Frideric Comte
Palatin, il les conserueroit dans tous leurs pri-
uileges & immunitéz, tant profanes, que sa-
crées, & nonobstant la parole qu'il leur auoit
donnée, il s'efforça de leur oster l'exercice de

la Con
qu'il ex
qu'en l
reux à l
expres
stitutio
Prince
ligion
qu'il fi
de la r
trable
dans
l'vsag
me, c
re d'
Qu
contr
d'une
quara
testar
prem
ou ta
Here
force
ger à
croya
bonn
quoy
tion
ment
apres
Les f
Allem

1635_007.jpg

Histoire de nostre Temps. 7

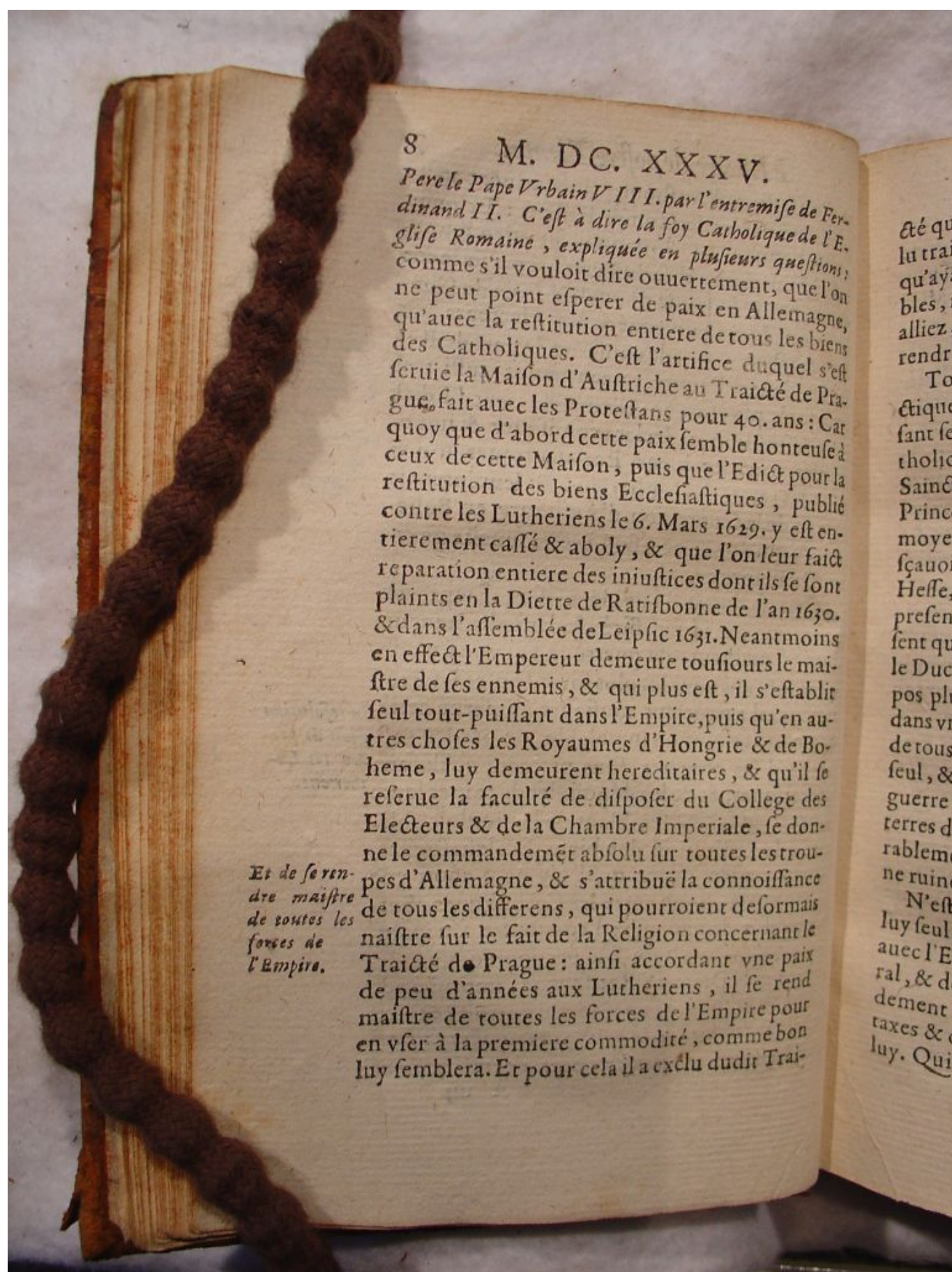
la Confession d'Ausbourg, incontinent apres qu'il eut deffait le Comte Palatin : Et quoy qu'en l'année 1619. lors qu'il fut esleu Empereur à Francfort, il se fust engagé par serment expres presté sous vne nouuelle forme de Constitution Imperiale enuers les Electeurs, & Princes Protestans, de conseruer la paix de Religion dans l'Empire : neantmoins aussi-tost qu'il fut le plus fort en Allemagne, par l'Edict de la restitution, il declara confisquez & impetrables tous les biens Ecclesiastiques situez dans les terres des Lutheriens, & leur interdit l'vsage de la Confession d'Ausbourg en Bohême, ce qui donna occasion à cette funeste guerre d'Allemagne.

Que si auourd'huy le mesme Empereur contraint par la necessité, & lassé des trauaux d'une si malheureuse guerre, a fait vne paix de quarante ans avec les plus forts d'entre les Protestans, il a pourtant tousiours conserué cette premiere resolution inuiolable, de perdre tost ou tard ses ennemis, sous pretexte qu'ils sont Heretiques, & de les dépoiiller de toutes leurs forces, en faisant semblant de les vouloir obliger à la restitution des biens Ecclesiastiques, croyant asseurement qu'il n'y peut auoir vne bonne paix, sinon entre les Catholiques. Surquoy il a donné assez à connoistre son intention, dans vn liure fait par son commandement en la Diete de Ratisbonne, imprimé peu apres à Ausbourg l'an 1630. qui portoit ce tiltre; *Les fondements de la paix qui doit estre faiëte en Allemagne, du consentement de nostre Saint*

sa resolution estoit de perdre les Lutheriens.

A iiii

1635_008.jpg



8 M. DC. XXXV.

Per le Pape Urbain VIII. par l'entremise de Ferdinand II. C'est à dire la foy Catholique de l'Eglise Romaine, expliquée en plusieurs questions; comme s'il vouloit dire ouvertement, que l'on ne peut point esperer de paix en Allemagne, qu'avec la restitution entiere de tous les biens des Catholiques. C'est l'artifice duquel s'est servie la Maison d'Austriche au Traicté de Prague, fait avec les Protestans pour 40. ans: Car quoy que d'abord cette paix semble honteuse à ceux de cette Maison, puis que l'Edict pour la restitution des biens Ecclesiastiques, publié contre les Lutheriens le 6. Mars 1629. y est entierement cassé & aboly, & que l'on leur faict reparation entiere des iniustices dont ils se sont plaints en la Diette de Ratisbonne de l'an 1630. & dans l'assemblée de Leipsic 1631. Neantmoins en effect l'Empereur demeure tousiours le maître de ses ennemis, & qui plus est, il s'establit seul tout-puissant dans l'Empire, puis qu'en autres choses les Royaumes d'Hongrie & de Boheme, luy demeurent hereditaires, & qu'il se reserve la faculté de disposer du College des Electeurs & de la Chambre Imperiale, se donne le commandemēt absolu sur toutes les troupes d'Allemagne, & s'attribuē la connoissance de tous les differens, qui pourroient deormais naistre sur le fait de la Religion concernant le Traicté de Prague: ainsi accordant vne paix de peu d'années aux Lutheriens, il se rend maître de toutes les forces de l'Empire pour en vser à la premiere commodité, comme bon luy semblera. Et pour cela il a exclu dudit Trai-

Et de se rendre maître de toutes les forces de l'Empire.

*été qu
lu trai
qu'aya
bles, i
alliez,
rendre
To
étiquē
fant se
tholique
Saint
Prince
moyen
sçauoir
Hesse,
presen
sent qu
le Duc
pos plu
dans vn
de tous
seul, &
guerre
terres de
rableme
ne ruine
N'est
luy seul
avec l'Em
ral, & de
dement
taxes & c
luy. Qui*

1635_009.jpg

Histoire de nostre Temps. 9

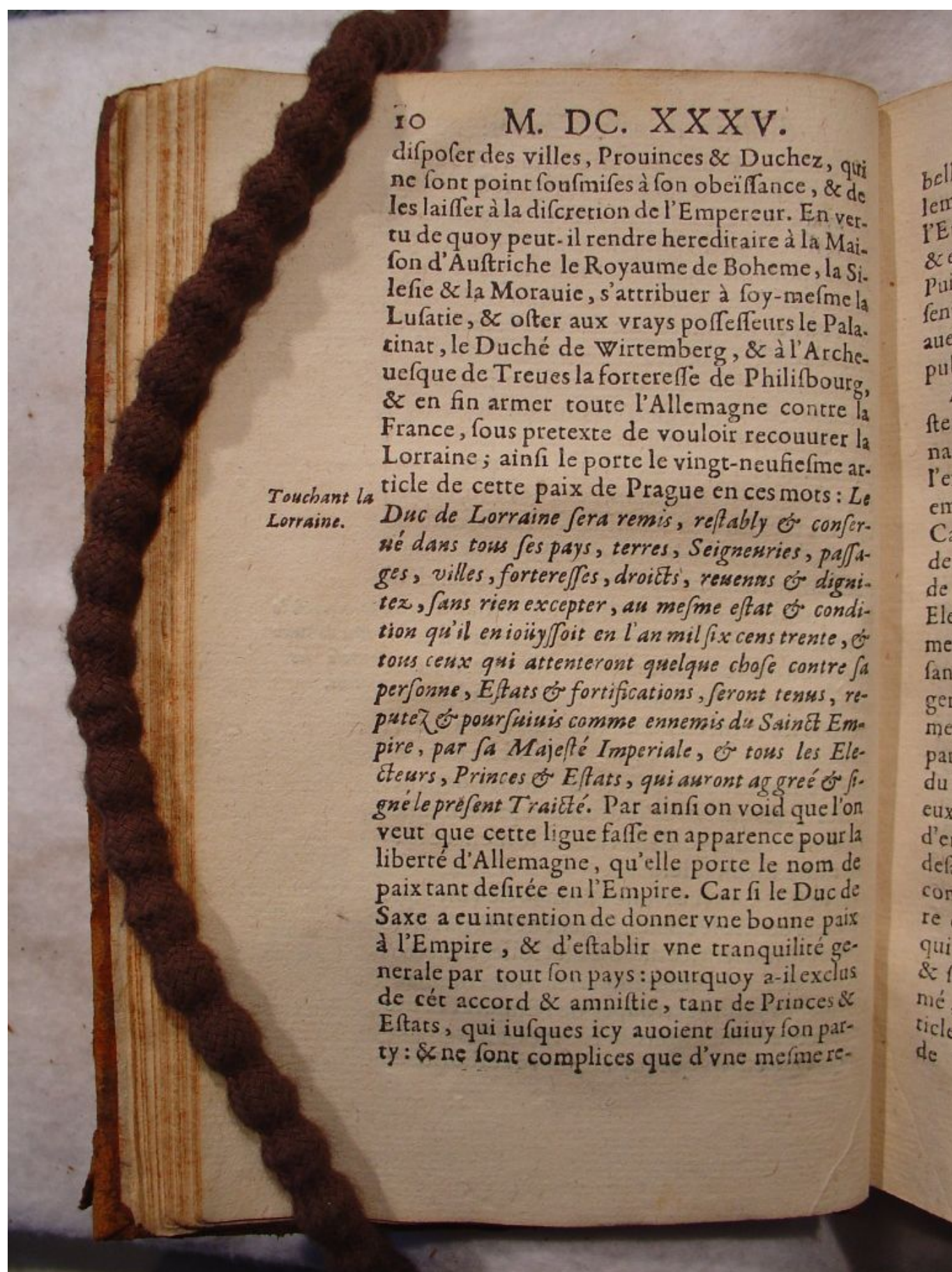
été quelques Princes moins puissans, & a voulu traiter avec le seul Chef des Protestans, afin qu'ayant ioint à son party les plus considerables, il procurast vne diuision entre le reste des alliez, pour finalement en ruiner le party, & se rendre maistre absolu de l'Empire.

Tous ces artifices ont esté exactement pratiqués au Traicté de Prague, dans lequel faisant semblant de casser la Ligue des Estats Catholiques d'Allemagne, Ils ont sous le nom du Sainct Empire, attiré vne grande partie des Princes de la maison d'Austriche, & par mesme moyen exclus les plus puissans des Protestans, sçauoir les Comtes Palatins, le Landgrau de Hesse, & les Ducs de Wirtemberg, de peur qu'à present qu'ils sont opprimez, ils ne cherchassent quelque secours estranger. C'est ainsi que le Duc de Saxe s'est abusé, car cherchant son repos plustost dans vne paix particuliere, que dans vne amnistie generale, mesprisant l'amitié de tous les Princes pour faire alliance avec vn seul, & pour euitier la guerre, il tasche par vne guerre intestine de porter les armes dans les terres de ses alliez, & se trouue à present miserablement engagé dans vne qui le menace d'vne ruine ineuitable.

N'est-ce pas vne chose estrange de voir, que luy seul contre le consentement de tous, traite avec l'Empereur, & dispose du College Electoral, & de la Chambre Imperiale, du commandement absolu des troupes de l'Empire, & des taxes & contributions de tous les Estats d'ice-luy. Qui est-ce qui luy a donné l'autorité de

*Dangeroù le
Duc de Saxe
expose ses
Estats.*

1635_010.jpg



1635_011.jpg

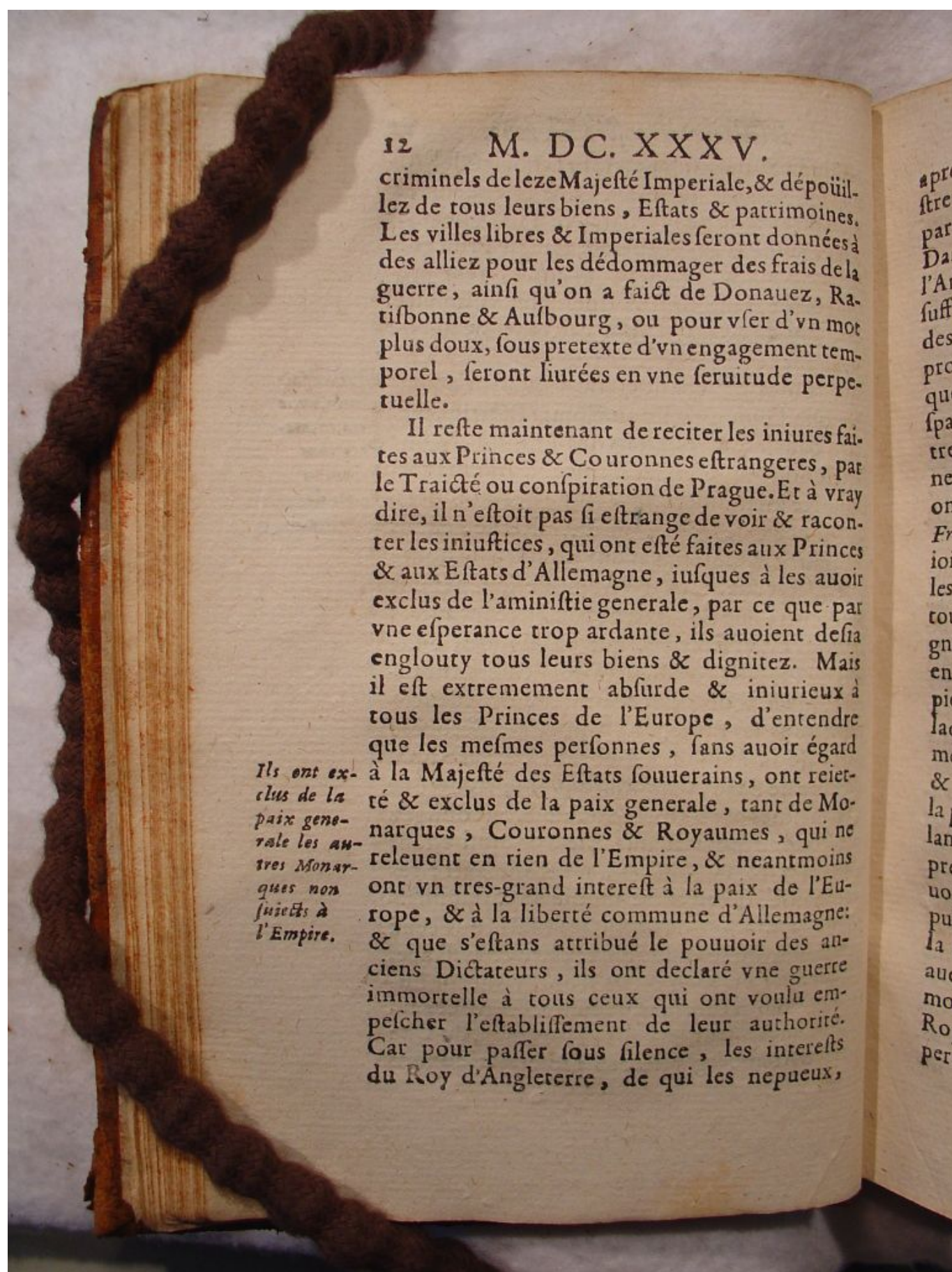
Histoire de nostre Temps. II

bellion ! S'il a voulu reſtablir la liberté de l'Allemagne, avec cette ancienne ſplendeur de l'Empire, pourquoy a-il traité ſi indignement & excluſ de la paix generale tant de Princes & Puiffances Souueraines, qui combattent preſentement, tant dedans que dehors l'Empire, avec tant de courage pour cette meſme liberté publique !

A toutes ces conſiderations, il faut adiouſter que l'iniure faiſte au Comte Palatin, menace tous les autres Eſtats de l'Empire, & que l'excluſion du premier Prince d'Allemagne, emporte infailliblement la ruine des moindres. Car ſi ceux de la maiſon d'Autriche, eſtans demeurez victorieux n'ont point eu de honte de traiter avec tant d'ignominie le Chef des Electeurs, que ſe doiuent promettre les autres membres de l'Empire, qui en dignité, puiffance, ſupport & alliances des Princes eſtrangers, luy ſont de beaucoup inferieurs. Aſſeurément tous les Proteſtans, qui embrasseront le party de la Maiſon d'Autriche, à l'exemple du Duc de Saxe, s'affoibliront & ſe ruineront eux-mêmes par les forces qu'ils ſeront obligez d'entretenir pour ſa querelle, & ainſi eſtans deſarmez & impuiſſans, n'auront autre recompense, qu'un tiltre inutile de Commiſſaire de la Maiſon d'Autriche : Mais tous ceux qui voudront ſe ſouſtraire de cette obeyſſance, & ſecoüer vn joug qu'ils n'ont pas accouſtumé, & qui n'auront pas voulu accepter ces articles en fermant les yeux, à l'exemple du Duc de Wirtemberg, ſeront proſcripts comme

L'iniure faiſte au Comte Palatin, menace tous les autres Eſtats de l'Empire.

1635_012.jpg



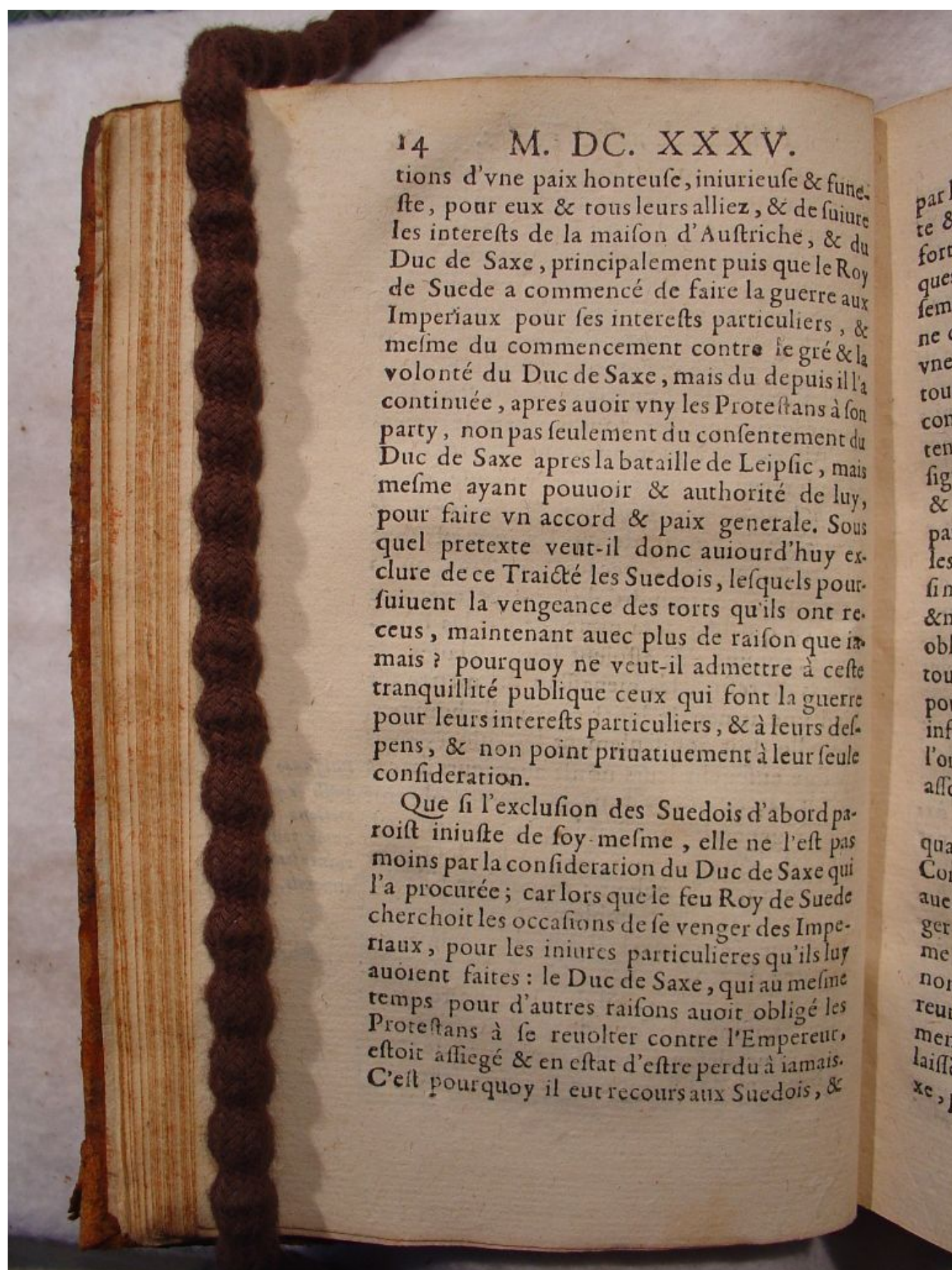
1635_013.jpg

Histoire de nostre Temps. 13

apres tant de vaines esperances, ont esté frustréz & cruellement chasséz de ce qui leur appartenoit par succession : Ceux du Roy de Dannemarch, au fils duquel on auoit osté l'Archeuesché de Breme, avec les Eueschez suffragans, sans connoissance de cause : Ceux des Estats vnis des pais-Bas, ausquels on se propose de faire vne guerre sanglante, lors que les armes des Imperiaux & du Roy d'Espagne seront ioinctes, sous pretexte de remettre l'Allemagne en son ancienne liberté. Cecy ne peut receuoir, ny responce ny excuse, qu'ils ont si honteusement proscripts les Royaumes de France & de Suede, de qui les interests sont ioinctes & communs avec les Protestans, qu'ils les veulent contraindre de faire & executer tout ce qui leur sera prescript par les Espagnols, comme s'ils estoient leurs esclaves, & en cas de refus, les menassent de mettre sur pied vne armée de huiët cens mille hommes, laquelle doit non seulement les ruiner, mais mesme enseuelir leurs noms avec leurs forces & Estats, comme s'ils ne pouuoient obtenir la paix generale, que par la grace & bienveillance de leurs ennemis, & non par leur propre courage & valeur : & comme s'ils deuoient demander humblement la tranquillité publique, & non pas l'establir eux-mesmes par la force de leurs armes. Car pour en parler avec raison, qu'y a-il de plus iniuste ou de moins raisonnable, que de vouloir obliger des Royaumes, lesquels ne despendent ny de l'Empereur, ny de l'Empire, a accepter les condi-

*Puissance
qu'ils se pro-
mettent
auoir pour
ruiner leurs
ennemis.*

1635_014.jpg



1635_015.jpg

Histoire de nostre Temps. 15

par le Traicté de Tergaw l'an mil six cens tren-
te & vn, il confia entierement à leur valeur la
fortune & le bon-heur de tous les Euangeli-
ques d'Allemagne : ainsi ayant esté courageu-
sement deliuré du peril qui le menaçoit, d'v-
ne contestation particuliere des Suedois, il fit
vne cause publique de tous les Protestans, & *Causas & raisons de l'entrée du Roy de Sue-
de en Alle-
magne.*
tourna cette guerre priuée en vne deffense
commune de toute l'Allemagne. Que si main-
tenant au preiudice de son serment, & de son
signé, il abandonne desloyalement ses alliez,
& se veut concilier l'amitié de ses ennemis
par vne coniuration formée avec l'Empereur:
les Suedois ne doiuent pas pour cela suiure vn
si mauuais exemple, ny renoncer à leurs droicts,
& mettre bas honteusement les armes, ains sont
obligez par toute raison & equité de venger
touliours leurs premieres querelles, ce qu'ils
pourront faire aussi heureusement apres cet
infame diuorce du Duc de Saxe, comme ils
l'ont heureusement fait auant sa malheureuse
association.

Tant s'en faut donc que le Duc de Saxe en
qualité de Dictateur des Protestans, & de
Commissaire de la maison d'Austriche, puisse
avec son pouuoir & autorité imaginaire, obli-
ger les Suedois à accepter la paix, ou luy-mes-
me transiger pour eux avec l'Empereur en leur
nom, qu'au contraire, quand mesme l'Empe-
reur auroit donné satisfaction & contente-
ment entier sur toutes leurs demandes, ils ne
laisseroient pas de faire la guerre au Duc de Sa-
xe, pour tirer vengeance de sa perfidie, de son

*Suient qu'ont
les Suedois
de faire la
guerre au
Duc de Saxe.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan